

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

339th Meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 28 and 29 April 1975

President: Mr Mark CLINTON

Minister for Agriculture of Ireland

29.IV.75

Netherlands:

Mr A.P.L.M.M. VAN DER STEE

Minister for Agriculture
and Fisheries

United Kingdom:

Mr Frederick PEART

Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr Hugh BROWN

Parliamentary Under Secretary,
Scottish Office

Commission:

Mr P.J. LARDINOIS

Member

o

o

o

FRESH POULTRYMEAT

The Council discussed certain problems entailed in the amendments to the Directive of 15 February 1971 concerning health problems in trade in fresh poultrymeat, and instructed the Permanent Representatives Committee to deal with this matter once more in the light of the initial points of view which emerged from the debate, so that it could submit to the Council a draft which the latter could adopt at its next meeting.

MOUNTAIN AND HILL FARMING

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Directive on mountain and hill farming and farming in certain other less-favoured areas, and the Directives concerning the Community lists of the less-favoured agricultural areas of the Member States.

The financing rate chargeable to the EAGGF was fixed at 25%, on the understanding that the Commission could propose an increase in this rate for future years before the end of 1975.

COMMON AGRICULTURAL POLICY STOCKTAKING

The Council took note of a verbal report by the Chairman of the Special Committee on Agriculture concerning progress in the work on the common agricultural policy stocktaking.

After a brief discussion, the Council instructed the Special Committee on Agriculture and the Permanent Representatives Committee to resume their proceedings, so that the Council could discuss the matter thoroughly at a forthcoming meeting.

29.IV.75

FISHERY PRODUCTS

The Council signified its agreement in principle to a Regulation including hake in the Annexes to the basic Regulation on fisheries and on a second Regulation fixing for the 1975 fishing year a guide price for hake, as a direct consequence of the first decision. The guide price was fixed at 1,000 UA per metric ton.

On the basis of this measure the Commission will be able, by dint of the "Management Committee" procedure, to fix a derived guide price for imports of frozen hake fillets from third countries.

Finally, with an eye to alleviating the difficulties obtaining in the fisheries sector, the Council, pending the Opinion of the European Parliament delivered pursuant to a Commission proposal, indicated that it was favourably disposed to the temporary institution of aid for private storage of the fisheries products listed in Annexes IIIA and IVB to the basic Regulation (frozen products), on the understanding that the Commission would submit a survey on storage measures by 1 November. The Commission did not exclude the possibility of its having to undertake certain measures at Management Committee level within three months, should storing still prove necessary.

CULTIVATION UNDER GLASS

In an introductory statement, the Commission representative submitted to the Council the proposal for a Regulation laying down certain measures for the rationalization of horticulture under glass.

The purpose of this proposal is to institute a premium for demolition which would be granted on condition that producers opting for the premium undertake not to extend their surface under glass for the next six years. Aids likely to increase the surface under glass would be prohibited during the time of the project (until the end of 1975).

The Special Committee on Agriculture was instructed to brief the Council on this subject.

COMPENSATION FOR THE RISE IN THE PRICE OF FUEL

The Commission representative also stated his Institution's intention to amend the communication of 12 June 1974 to Member States concerning national aid for the adaptation of the horticultural and fishery sectors to developments on the energy market. Pursuant to this amended communication, Member States will be authorized to continue until 30 June 1976 to grant degressive subsidies to compensate for the rise in energy prices which have occurred since September 1973.

In the fishery sector, the system for authorizing subsidies is extended for six months, i.e. until the end of the current year.

BEEF AND VEAL MARKET SITUATION

The Council discussed the current situation on the beef and veal market.

In particular it examined two decisions that the Commission had taken to lend flexibility to the arrangements in this sector pursuant to the safeguard clause by setting up

- a system of import certificates for certain beef and veal products, known by the name of EXIM
- a special arrangement for imports of calves and heifers for fattening during the period when the safeguard measures are to be applied.

Following a vote called for by some delegations pursuant to the provisions of the basic Regulation, the Council noted that there was no majority in favour of rescinding or amending these measures, which will accordingly continue to apply.

29.IV.75

OVERALL MEDITERRANEAN APPROACH

The Council conducted a detailed discussion on the problems concerning the finalization of the market organization measures governing the agricultural concessions under the overall Mediterranean approach, particularly as regards processed fruit and vegetables, citrus fruit, new potatoes and wine.

The Council agreed to resume its discussions on the matter at its next meeting on agriculture.

COMPENSATORY AMOUNTS

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Regulation on the ceilings for compensatory amounts in respect of pigmeat, eggs, ovalbumin, lactalbumin and poultrymeat.

The purpose of this Regulation is to limit compensatory amounts, in the sectors concerned, only to the amounts of the import levies, so as to avoid deflections of trade between one Member State and another and administrative complications.

VARIOUS DECISIONS

The Council adopted in the official languages of the Communities

- Regulations

- determining for the 1975/76 marketing year the single intervention prices for barley, rye, durum wheat and maize, the principal marketing centres for common wheat and the derived intervention prices applicable at those centres;
- amending Regulation (EEC) No 1397/69 fixing standard qualities for certain cereals and categories of flour, groats and meal and the rules for fixing the threshold prices of these categories of products;
- fixing the threshold prices for cereals for the 1975/76 marketing year;
- amending Regulation (EEC) No 2305/70 on the financing of intervention expenditure in respect of the domestic market in beef and veal;
- amending Regulation (EEC) No 2824/72 as regards the financing of certain measures by the Guarantee Section of the EAGGF;
- amending Regulation (EEC) No 766/68 as regards the suspension of the periodic fixing of export refunds on molasses and syrups;
- on the organization of a survey on the earnings of permanent workers in agriculture;
- the second Council Directive amending Directive No 70/524/EEC concerning additives in feedingstuffs.

The Council took formal note

- of the Member States' agreement to the extension until 1 December 1975 of the Gentleman's agreement on maintenance of the status quo with regard to national provisions on the common standards applicable to the moisture content of certain fowl carcasses;
- of the third financial report on the EAGGF in 1973.

o

o

o

The Council also adopted, in the official languages of the Communities, the Regulation extending to other imports the Annex to Regulation (EEC) No 109/70 establishing common rules for imports from state-trading countries.

o

o o

The Council gave its assent, as requested by the Commission, pursuant to Article 54(2) of the ECSC Treaty, to the granting of loans to beneficiaries other than undertakings, for the financing of accommodation for staff in the ECSC industries.

o

o o

On a proposal from the Danish Government, the Council appointed Mr H. Find ANDERSEN, Civil Engineer, Head of Department, Danish Sammenslutningen af Arbejdegivere inden for Jern-og Metalindustrien, as Member of the Advisory Committee on Vocational Training as a replacement for Mr RASMUSSEN, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 30 January 1976.

o

o o

FOOD AID

Pursuant to the Food Aid Convention, the Council adopted a Decision concluding an Agreement between the European Economic Community and the Republic of Mali for the supply of maize (6,000 metric tons of maize - 1973/1974) plan of action as food aid.

Under the aid programme in the form of milk products, the Council adopted a Decision concluding an Agreement between the European Economic Community and the World Food Programme for the supply of skimmed milk powder (20,000 metric tons of skimmed milk powder) to developing countries as food aid.

Bruxelles, le 25 avril 1975.
VDP/je

Remis au télex à :

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 135 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des ~~MM~~ et X

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE

Pour permettre aux ministres de l'Agriculture de visiter, sur invitation du ministre Lavens, les Floralies de Gand, le Conseil se tiendra à Bruxelles et non pas à Luxembourg, lieu habituel des réunions au mois d'avril. La réunion commence lundi à 10.30 h avec l'ordre du jour suivant :

1. Problèmes sanitaires viande de volaille : les ministres reparleront du fameux système de congélation de poulets, le "Spinchiller" qui, selon une directive de 1971, ne serait plus admis dans la Communauté à partir du 1er janvier 1977. La date d'interdiction pourrait être reportée au 1er janvier 1979 pour permettre à la Commission de trouver un autre système de congélation. D'autres problèmes tels que les exceptions nationales dans l'application de la directive (p.ex. vente de volailles non éviscérées au Royaume-Uni) pourraient également revenir sur le tapis.
2. Agriculture de montagne : deux problèmes restent toujours à résoudre : le pourcentage de la participation financière communautaire et la fixation des régions concernées. Le dernier sujet ne semble pas poser de problèmes particuliers. La participation financière a déjà fait l'objet de deux discussions difficiles au Conseil des Ministres : l'Allemagne s'oppose au pourcentage de 50 % proposé par la Commission et même à un compromis de 30 %. M. Ertl a insisté pour que la Communauté ne rembourse que 25 % des dépenses nationales. Par note BIO séparée, nous vous envoyons un background sur cette affaire. (Bio (75) 136).
3. Secteur de la pêche : les ministres discuteront de propositions de la Commission ayant pour but d'atténuer la situation difficile sur le marché de la pêche. La première proposition prévoit la possibilité de donner des aides au stockage privé, la deuxième la fixation de prix de référence à respecter lors de l'importation de merlus. Ce poisson fait concurrence au cabillaud et peut pour l'instant entrer dans la Communauté sans respecter un prix minimum. Je vous rappelle que certaines mesures ont déjà été prises pour aider les pêcheurs : fermeture provisoire du marché français vis-à-vis des pays tiers, fixation de restitutions pour l'exportation de filets congelés de cabillaud et de lieu noir, et introduction de prix de référence pour les poissons congelés qui ne profitaient pas encore de cette protection.
4. Viande bovine : l'ordre du jour ne mentionne qu'une discussion générale sur la situation du marché mais il est probable que le débat concernera en premier lieu la décision de la Commission d'assouplir les limitations de l'importation. On sait que certains Etats membres, dont la France et l'Irlande, n'étaient pas en faveur de la réouverture des frontières et il n'est pas exclu que ces pays insistent pour que l'on réintroduise les limitations. (Pour renverser la décision de la Commission il faut au Conseil une majorité qualifiée de 41 voix émises par au moins 6 Etats membres. Sur la base des discussions préalables au Conseil il paraît peu probable qu'une telle majorité puisse être réunie par un ou plusieurs Etats membres désireux de refermer les frontières.) (voir note BIO (75) 130).

.../...

5. Bien que le Bilan sur la PAC soit à l'ordre du jour, on ne s'attend pas à un débat en profondeur. Les travaux préparatoires au Comité Spécial ne sont pas encore assez avancés et n'ont pas encore porté sur la partie la plus importante du bilan, celle comportant les propositions d'amélioration.
6. Négociations méditerranéennes : ce dossier concerne notamment certains obstacles à la poursuite des négociations avec les pays méditerranéens (volet agricole). L'Italie insiste pour qu'une série de problèmes soient réglés avant que des concessions agricoles ne soient faites aux pays méditerranéens. Parmi ces problèmes, il y a le régime communautaire d'importation de fruits et légumes transformés en provenance des pays tiers, la distillation spéciale de vins communautaires si les importations en provenance du bassin méditerranéen dépassaient un certain niveau, la fixation de primes permettant la commercialisation d'oranges et de citrons italiens dans les autres pays de la Communauté et la libre circulation de pommes de terre de primeurs (proposée par la Commission : voir note BIO(75) 132).
7. Sous les points divers, le Conseil pourrait aborder les problèmes énergétiques qui se posent à l'horticulture et à la pêche et qui font l'objet d'une communication de la Commission au Conseil (voir note BIO (75) 131).

(à suivre)

Amitiés,

B. OLIVI



COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 28 avril 1975.
VDP/je

Remis au télex à : 14 h

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 135 suite 1 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

Les ministres ont eu beaucoup de difficultés pour se mettre d'accord sur le premier point de l'ordre du jour concernant le "spin-chiller" et d'autres questions vétérinaires traitant de la viande de volaille. A l'exception d'une réserve globale de la délégation allemande qui ne sera levée que lorsque toute une série de points techniques aura été résolue, le Conseil a prorogé la date d'interdiction du "spin-chiller" (méthode de congélation des poulets) du 1er janvier 1977 au 1er juillet 1978. Avant le 1er octobre 1976, la Commission soumettra un rapport sur des méthodes de congélation alternatives. Le "spin-chiller" a notamment été interdit pour éviter que la ménagère ne paie le poids de l'eau ajoutée dans cette méthode de congélation. Parmi les autres points, il y en a un qui intéresse surtout l'Angleterre : la commercialisation de la volaille non-éviscérée (New York dressed poultry) qui sera autorisée jusqu'en 1981.

Le Conseil a confirmé que le FEOGA remboursera 25 % des dépenses nationales faites en faveur de l'agriculture de montagne et de certaines régions défavorisées. Avant la fin de cette année, la Commission fera cependant des propositions pour un pourcentage de participation communautaire plus élevé à partir de 1976. Après cet accord, la directive peut officiellement entrer en vigueur : son texte et ses annexes très volumineuses donnant la liste des régions concernées paraîtront bientôt dans le Journal Officiel.

En ce qui concerne la viande bovine, les ministres n'ont pas encore eu de débat sur les décisions récentes de la Commission assouplissant le régime d'importations. Le gouvernement italien a cependant introduit un recours auprès du Conseil pour que celui-ci renverse les décisions prises par la Commission. Pour obtenir ce résultat, l'Italie devra obtenir le support d'au moins cinq Etats membres, ce qui semble peu probable.

(à suivre)

Amitiés,

B. OLIVIERI

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 28 avril 1975
VDP/mt

Remis au télex à :

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 135 suite 2 aux Bureaux Nationaux

c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

Dans un bref tour de table sur le bilan de la politique agricole commune (PAC), M. Peart a sans doute impressionné plusieurs de ses collègues par l'éloge qu'il a faite de cette politique.

Dans son bilan, M. Peart a déclaré que la Commission a été "unduly modest" sur les aspects positifs de la PAC. Il a souligné la flexibilité dont la PAC a fait preuve en faisant face aux problèmes découlant de l'élargissement et du bouleversement sur les marchés mondiaux.

Bien entendu, M. Peart maintient certaines demandes telles que celles concernant les importations préférentielles de mouton et de "strong wheat" américain et la possibilité d'appliquer des aides directes nationales. Il a soutenu la Commission en ce qui concerne les critères pour la fixation des prix communs "entreprises modernes et situation des marchés" et la priorité des consommateurs pour bénéficier d'éventuels excédents.

M. Ertl, pour sa part, a souligné les besoins dans les débats de plus d'éléments extérieurs à l'agriculture tels que la situation monétaire.

A cet égard, il a annoncé sa forte opposition à d'éventuelles propositions de la Commission visant à l'abolition des montants compensatoires monétaires aussi longtemps qu'aucun progrès n'aura été fait pour réaliser l'union économique et monétaire.

Sur demande de plusieurs délégations, le Conseil tiendra une réunion consacrée uniquement à une discussion sur le bilan de la PAC : une date reste à fixer.


Les ministres ont écouté une explication de M. Lardinois en ce qui concerne les aides nationales pour compenser l'augmentation des coûts de l'énergie. La plupart des ministres n'ont pas réagi avec beaucoup d'enthousiasme, comme le concluait le Président. En effet, on craint que ces aides nationales provoquent trop de distorsions de concurrence. M. Lardinois, dans sa réponse, a souligné que l'alignement des prix du gaz naturel au prix du fuel, élément-clé pour la Commission, devait justement éliminer les distorsions de concurrence et non pas en créer. De toute façon, il ne s'agit pas de propositions au Conseil mais d'une affaire qui reste tout à fait dans la compétence de la Commission.

Les propositions visant l'introduction d'une prime de démolition pour les serres ont été renvoyées au Comité Spécial Agriculture et au Parlement européen.

(à suivre)

Amitiés,

B. Olivi



COMMISSION
DES
AONAUTES EUROPEENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 29 avril 1975.

VDP/je

Remis au télex à : 13h

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 135 suite 3 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

La réunion de mardi matin a essentiellement été consacrée au secteur de la pêche. Le Conseil a adopté la proposition de la Commission d'introduire un prix de référence (prix minimum à respecter lors de l'importation en provenance des pays tiers) pour le merlu. Le niveau de ce prix de référence sera fixé par la Commission aujourd'hui même ou demain. L'introduction de cette protection à la frontière extérieure de la Communauté est devenue nécessaire étant donné que le merlu peut remplacer les filets de cabillaud congelé et qu'il contribue ainsi à la dégradation du marché communautaire qui est déjà caractérisé par un excédent temporaire de poissons congelés. Pour alléger cette situation, le Conseil a également décidé d'accorder des aides au stockage privé pour les thons, cabillauds, lieus noirs, églefins, rascasses du nord et dorades de mer. Ces aides seront temporaires et uniquement applicables aux stocks existants et non aux nouveaux apports. Cependant, la Commission peut revoir cette condition, après consultation du Comité de Gestion, si la situation du marché ne s'améliorait pas d'ici fin juillet.

Les ministres ont terminé leur discussions du matin par une session très restreinte pendant laquelle ils ont abordé le dossier extrêmement compliqué des négociations méditerranéennes. Le débat est surtout compliqué en raison des nombreuses conditions préalables posées par l'Italie (vins, agrumes, fruits et légumes transformés, etc.).

(à suivre)

Amitiés,

M. SANTARELLI

Bruxelles, le 30 avril 1975.

VDP/je

Remis au télex à : 10 h

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 135 suite 4 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

Le Conseil s'est terminé mardi soir vers 21 heures sans avoir fait le moindre progrès en ce qui concerne le dossier méditerranéen et cela à cause des demandes italiennes. Après la discussion sur ce point qui s'est entièrement déroulée en session restreinte, M. Lardinois a, en vain, essayé d'obtenir de la délégation italienne la garantie que celle-ci ne bloquerait pas la signature de l'accord avec Israël prévu pour la semaine prochaine. Les Italiens ont fait valoir que leurs réserves au sujet de cet accord avaient été émises au Conseil des Affaires Etrangères et qu'il appartiendrait donc à M. Rumor de les lever éventuellement. Le Conseil agricole reprendra la discussion sur les préalables posés par l'Italie pendant sa prochaine session prévue pour les 26 et 27 mai à Luxembourg.

VIANDE BOVINE

Toujours en session restreinte, les ministres ont voté pour le maintien des décisions de la Commission assouplissant le régime d'importation de la viande bovine en provenance des pays tiers.

Attention DIS : Il y a eu deux votes, l'un sur le régime EXIM, l'autre sur l'importation de jeunes bovins. Dans le premier, la France et l'Irlande ont voté contre les décisions de la Commission tandis que l'Italie s'est abstenue. Dans le deuxième vote, la France, l'Irlande et la Belgique ont voté contre, le Luxembourg s'est abstenue. Dans les deux votes, la majorité requise pour renverser une décision de la Commission (Au moins 6 Etats membres émettant au moins 41 voix) n'a donc pas été obtenue.

Fin DIS :

PECHE

L'aide au stockage privé, dont nous avons fait état dans notre note BIO (75) 135 suite 3, ne peut pas encore être spécifiée quant à ses modalités. Par conséquent, nous vous prions de ne pas utiliser la liste des poissons mentionnée dans la suite 3 et qui bénéficieraient d'une aide : cette liste reste à définir.

Fin

Amitiés,


M. SANTARELLI

